



Nations Unies

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 12 (A/62/12)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 12 (A/62/12)

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

(Janvier 2006 à mi-2007)



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	1
II. Thèmes centraux et objectifs du rapport	5	1
III. Populations relevant de la compétence du HCR	6–13	2
IV. Protection et activités	14–41	3
V. Solutions durables	42–48	11
VI. Partenariats et coordination	49–57	13
VII. Programmes de gestion et d’inspection	58–78	15
VIII. Conclusion	79–80	20
Tableaux		
1. Réfugiés, demandeurs d’asile, personnes déplacées à l’intérieur d’un pays, rapatriés (réfugiés et personnes déplacées à l’intérieur d’un pays), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par région ou pays d’asile (fin 2006)		21
2. Dépenses du HCR en 2006 par bureau régional et type d’assistance		27

I. Introduction

1. Une forte augmentation du nombre de personnes relevant de la compétence du HCR a engendré de nouveaux défis en 2006. Le nombre de réfugiés a crû de 12 % par rapport à l'année précédente, mais l'intervention du Haut-Commissariat, aux côtés d'autres partenaires, au titre de l'assistance humanitaire, dans le cadre de l'approche modulaire interinstitutionnelle, pour protéger et aider les personnes déplacées dans leur propre pays, a fait que les chiffres relatifs aux personnes déplacées ont doublé. Grâce à une meilleure collecte des données, de nombreux nouveaux cas d'apatridie ont été recensés, ce qui a aussi entraîné une forte augmentation du nombre de bénéficiaires de services du HCR.

2. En dépit d'une pléthore de problèmes complexes, de grands progrès ont été accomplis dans le maintien et le renforcement de la protection internationale dans de nombreuses régions du monde ces dernières années, notamment grâce aux efforts soutenus consacrés à l'application de l'Agenda pour la protection. Toutefois, alors que maints États intensifient leurs efforts pour gérer les flux migratoires, les problèmes que pose l'identification dans la masse des migrants – dont bon nombre sont en situation irrégulière – des personnes ayant une crainte bien fondée de persécution, de façon à pouvoir prendre les mesures de protection voulues, demeurent un sujet de réelle préoccupation pour le Haut-Commissariat aujourd'hui. Ce sera le thème des discussions dans le cadre de la première réunion du Haut-Commissaire consacrée au dialogue sur les défis en matière de protection qui aura lieu en décembre 2007.

3. Les nouveaux liens de partenariat noués par le HCR notamment en vue d'une participation à l'Initiative des Nations Unies intitulée « Unis dans l'action », ainsi que les responsabilités plus lourdes qui lui incombent en tant qu'organisme chef de file pour les modules relatifs à la protection, à l'hébergement d'urgence et à la gestion de camps dans les situations de déplacement interne causées par un conflit, ont donné plus de vigueur à la ferme volonté de l'Organisation d'accroître son efficacité et d'améliorer ses résultats.

4. En février 2006, le HCR a lancé un processus de transformation approfondie de sa structure et de sa gestion en vue d'accroître sa souplesse et de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires. L'objectif général est de réduire les effectifs et les coûts administratifs du siège et d'augmenter l'efficacité des activités opérationnelles, de façon à mieux servir les personnes concernées. Parallèlement à cette démarche, de nouveaux systèmes et structures d'administration de gestion financière sont actuellement mis en place à l'appui du processus global de réforme.

II. Thèmes centraux et objectifs du rapport

5. Le présent rapport rend compte des activités menées par le HCR entre janvier 2006 et la mi-2007 en réponse aux besoins de 32,9 millions de personnes relevant de sa compétence. Il décrit les principaux défis et les faits nouveaux en matière de protection, d'assistance et de recherche de solutions durables pour les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays, les apatrides et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR. Le rapport passe en outre en revue les partenariats et la coordination avec différents organismes appartenant au système des Nations Unies ou extérieurs à ce système, notamment la participation du Haut-

Commissariat à l'approche institutionnelle modulaire de la gestion des déplacements de population et les contributions au débat en cours sur les migrations clandestines et composites. Des renseignements à jour sont fournis sur l'exécution des mesures de réforme de structure et de gestion prises par l'organisation et sur les questions courantes touchant à la gestion et à l'inspection. On trouvera des renseignements plus détaillés sur les opérations aux niveaux régional et national et sur les priorités à l'échelle mondiale dans le rapport global 2006 et l'appel global 2007, ainsi que dans les différents rapports d'activité soumis au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire et à son Comité permanent. Tous ces rapports peuvent être consultés sur le site Web du HCR (www.unhcr.org).

III. Populations relevant de la compétence du HCR

6. Le tableau 1 qui figure à la fin du présent rapport contient des données sur les populations qui relevaient de la compétence du HCR à la fin de 2006. Pour des données statistiques plus détaillées, se référer au document intitulé « 2006 Global Trends: Refugees, Asylum seekers, Returnees, Internally Displaced Persons and Stateless Persons », qui a été publié le 19 juin 2007 et qui peut être consulté sur le Web à l'adresse suivante : www.unhcr.org/statistics.

7. Pendant la période considérée, les activités de protection du HCR ont été étendues à un nombre beaucoup plus grand de personnes. À la fin de 2006, le nombre de personnes relevant de la compétence de l'organisation s'élevait à 32,9 millions dont, selon les estimations, 9,9 millions de réfugiés. Pour la première fois depuis 2002, la tendance à la baisse du nombre de réfugiés à travers le monde s'est inversée, principalement par suite de l'afflux de 1,2 million de nouveaux réfugiés irakiens vers la Jordanie, la République arabe syrienne et le Liban.

8. Le HCR étend systématiquement ses activités de protection et d'assistance de base aux réfugiés. Dans le même temps, il est devenu un acteur engagé dans le cadre des responsabilités humanitaires partagées au titre de l'approche modulaire interinstitutionnelle, avec pour conséquence une augmentation de la demande pour ses services dans le domaine de la protection, de l'assistance et de la recherche de solutions pour répondre aux besoins des populations déplacées dans leur propre pays. À la fin de 2006, au total 12,8 millions de personnes déplacées recevaient une aide humanitaire, aussi bien dans le cadre de l'approche modulaire que dans d'autres dispositifs dans lesquels le HCR était soit l'organisme chef de file ou un partenaire.

9. Au titre des dispositions relatives à la répartition des tâches entre les différents organismes, le HCR assume à l'échelle mondiale le rôle de chef de file en ce qui concerne le module relatif à la protection; il est aussi coresponsable du module relatif à la coordination et à la gestion des camps avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du module relatif à l'hébergement d'urgence, avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge. Dans le cadre des modules dont il est coresponsable, le HCR s'occupe des personnes déplacées du fait d'un conflit alors que l'OIM et la Fédération desservent les personnes déplacées à la suite d'une catastrophe naturelle. En outre, le HCR participe activement à d'autres modules à l'échelle mondiale. Sur le terrain, le HCR, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et l'UNICEF désignent

ensemble le chef de file pour les activités de protection en cas de catastrophe naturelle.

10. Le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays du fait d'un conflit armé s'élève actuellement à environ 25 millions. Alors qu'en 2005, avant le lancement de l'approche modulaire, le HCR fournissait une assistance à 6,6 millions de personnes déplacées, en 2006, quelque 12,8 millions de personnes déplacées ont reçu une aide humanitaire et/ou bénéficié d'une protection de la part du Haut-Commissariat et de ses partenaires dans le cadre de l'approche modulaire ou d'autres arrangements. Cette forte augmentation était due principalement à trois facteurs : a) des centaines de milliers de personnes sont venues gonfler les rangs des personnes déplacées, en particulier en République centrafricaine, en Colombie, en Iraq, à Sri Lanka, au Tchad et au Timor Leste; b) avec le lancement de l'approche modulaire au début de 2006, le nouveau rôle de chef de file assumé par le HCR s'est traduit par une expansion des activités dans plusieurs pays, notamment en République démocratique du Congo et en Ouganda; et c) plusieurs pays ont revu à la hausse leurs estimations quant au nombre de personnes déplacées. Par exemple, en Côte d'Ivoire, leur nombre estimatif est passé de 38 000 à 709 000 par suite d'une enquête menée dans ce pays.

11. À la demande du Comité exécutif, le HCR a examiné de façon approfondie lors de réunions et de consultations avec les États membres, les conséquences pratiques, opérationnelles et sur le plan de la protection de son rôle accru en faveur des personnes déplacées dans leur propre pays.

12. Le nombre des apatrides signalés en 2006 (5,8 millions), représentait presque le double de ceux recensés l'année précédente (2,4 millions). Même ce chiffre ne permet pas de mesurer toute l'ampleur du phénomène qu'est l'apatridie. Un nombre considérable d'apatrides n'ont pas encore été recensés et on ne dispose donc pas de données statistiques complètes sur la question.

13. Le nombre total de demandeurs d'asile est tombé à 738 000 à la fin de 2006, ce qui représente une baisse de 35 000 par rapport à l'année précédente. Quelque 734 000 réfugiés sont retournés de leur plein gré dans leur pays en 2006 (soit un tiers de moins que l'année précédente), essentiellement en Afghanistan, en Angola, au Burundi, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Soudan.

IV. Protection et activités

A. Principales difficultés

14. La protection des personnes relevant de la compétence du HCR s'est révélée particulièrement difficile, en particulier au Moyen-Orient. En Iraq, l'insécurité constante due aux attaques menées par les insurgés, aux affrontements confessionnels et à la poursuite des opérations militaires a engendré des déplacements massifs de population. Les attaques et la persécution en Iraq sont notamment motivées par la religion, l'appartenance ethnique, la profession, l'appartenance sociale et l'opinion politique réelle ou imputée des victimes, ce qui donne à penser que les Iraquiens qui demandent l'asile peuvent être considérés comme des réfugiés.

15. Au début de 2007, plus de 1,9 million de personnes avaient été déplacées en Iraq et 2 millions avaient fui à l'étranger. Pour donner une idée de la dimension humanitaire de la crise, le HCR a organisé en avril 2007 une conférence à laquelle ont participé 103 États, de nombreuses organisations non gouvernementales et intergouvernementales, ainsi que des organismes concernés des Nations Unies. Les participants à la conférence se sont engagés à mieux répondre à la crise humanitaire, et le Gouvernement iraquien a annoncé une contribution de 25 millions de dollars des États-Unis à cet effet. Des inquiétudes ont été exprimées quant au sort des Palestiniens se trouvant en Iraq, dont bon nombre avaient fui les violences ciblées à Bagdad. Certains d'entre eux sont bloqués aux frontières des pays voisins, auxquels l'accès leur est refusé par des États qui accueillent déjà un grand nombre de réfugiés palestiniens. En Iraq, le HCR a continué de fournir une protection et une aide par le biais d'une trentaine de fonctionnaires nationaux et de deux fonctionnaires internationaux, de missions effectuées depuis les bureaux d'appui en Jordanie et au Koweït ainsi que par une gestion à distance. Dans les pays voisins, en particulier la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne, le Haut-Commissariat a œuvré avec les autorités nationales pour garantir l'espace de protection le plus large possible aux réfugiés iraqiens. Cette action a consisté entre autres à favoriser l'adoption de normes de protection régionale communes et à recourir à des procédures d'enregistrement normalisées sur le plan régional de façon à pouvoir identifier les personnes ayant des besoins spécifiques et traiter les demandes de réinstallation.

16. Les hostilités entre Israël et le Hezbollah au Liban à la mi-2006 ont eu pour effet le déplacement de 750 000 Libanais à l'intérieur de leur pays et de quelque 250 000 à l'étranger, notamment en République arabe syrienne. En dépit de retours massifs à la fin des hostilités, près de 200 000 personnes se trouvaient encore déplacées au Liban à la fin de 2006, leur retour ayant été entravé par les impératifs de la reconstruction et par la nécessité de procéder à un déminage, en particulier dans le sud du pays.

17. Les situations dans lesquelles des éléments armés se trouvent mêlés à des réfugiés posent des problèmes de protection complexes. Elles constituent un sujet de grave préoccupation dans l'est du Tchad où la violence ethnique s'est propagée, restreignant considérablement la capacité des forces de sécurité du Gouvernement de protéger des centaines de milliers de Tchadiens déplacés à l'intérieur de leur pays et de réfugiés soudanais. Les combats ont limité l'accès aux camps et à de nombreuses personnes déplacées se trouvant dans les villages voisins. D'autres problèmes de protection se sont posés lorsque le statut civil des camps a été mis en cause lorsqu'il s'est avéré que les rebelles effectuaient des recrutements. Le HCR a réagi en déplaçant deux camps encore plus loin de la frontière; en septembre 2006, il a publié des principes directeurs opérationnels sur le maintien du caractère civil et humanitaire de l'asile, qui contiennent des conseils pratiques pour l'identification, la séparation et l'internement des éléments armés dans de telles situations.

18. La situation de 2,1 millions de Soudanais déplacés dans leur pays du fait de la violence au Darfour est restée extrêmement précaire. Le HCR a aidé à fournir une protection aux populations déplacées dans l'ouest du Darfour en réponse à une demande du Secrétaire général des Nations Unies. En avril 2007, comme convenu avec le Gouvernement soudanais, le Haut-Commissariat a commencé à « intensifier » ses activités dans ce secteur. Sous réserve d'un éventuel accord avec les autorités, le HCR pourrait étendre ses activités au nord et au sud du Darfour. En

mai 2007, quelque 2 600 réfugiés ont fui du sud du Darfour en République centrafricaine. Des affrontements répétés entre les rebelles et l'armée dans le nord de la République centrafricaine ont causé des déplacements internes de population ainsi que des flux vers le Cameroun, le Tchad et le sud du Darfour.

19. Des troubles politiques résultant d'affrontements armés de vaste envergure en Somalie ont été à l'origine de flux continus de Somaliens vers l'Éthiopie, le Kenya, le Yémen et à travers le golfe d'Aden, ainsi que d'une augmentation du nombre de personnes déplacées dans le pays. Dans le cadre du module relatif à la protection, qui est cogéré par le HCR et le Bureau des affaires humanitaires, des systèmes de surveillance, de protection et de repérage des mouvements de population ont été mis en place avec des partenaires locaux pour appuyer le système d'alerte rapide et les activités de planification stratégique de l'équipe de pays des Nations Unies.

20. À Sri Lanka, les conditions de sécurité se sont également gravement détériorées en 2006, entraînant le déplacement de 200 000 autres personnes à l'intérieur du pays. Le HCR a aménagé 56 sites d'urgence pour protéger ces personnes et leur a fourni le gîte et des articles non alimentaires. Même si la situation est restée instable dans certaines parties du pays, quelque 100 000 personnes déplacées ont regagné leur foyer dans l'est de Sri Lanka avec l'aide du HCR et de ses partenaires. Au Timor Leste, des violences ont éclaté par suite de troubles politiques, causant le déplacement de quelque 150 000 personnes dans la capitale, Dili, et dans ses alentours. Ceci a amené le HCR à participer à l'opération d'urgence interinstitutions, qui a été prolongée de six mois par rapport aux prévisions initiales. Ne disposant pas de suffisamment de fonds pour maintenir ses activités, le HCR a, en consultation avec d'autres partenaires du système des Nations Unies, cessé de participer à l'opération d'urgence en juin 2007. En l'absence de solution politique à la crise complexe que connaît le Timor Leste, quelque 25 000 personnes continuent d'être en hébergement d'urgence dans des camps.

B. Renforcement de la mise en œuvre de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967

21. Avec la succession de la République du Monténégro à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et au Protocole s'y rapportant de 1967, 147 États sont à présent parties à l'un de ces instruments ou aux deux. Le HCR a fourni aux États qui se sont montrés intéressés par la Convention, notamment au Moyen-Orient, des informations ainsi qu'un appui juridique et technique pour les encourager à la signer. Il est aussi intervenu auprès des gouvernements qui avaient émis des réserves à ces instruments pour qu'ils songent à les retirer.

22. Deux nouveaux instruments relatifs aux droits de l'homme, adoptés en décembre 2006, à savoir la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre la disparition forcée, sont venus renforcer le cadre juridique de la protection. Cette dernière énonce une nouvelle obligation de non refoulement en son article 16 alors que son article 5 aux termes duquel « la pratique généralisée ou systématique de la disparition forcée constitue un crime contre l'humanité » pourrait avoir une incidence sur les évaluations en matière d'exclusion.

23. Le respect du principe de non-refoulement est crucial pour renforcer la mise en œuvre de la Convention et les États n'ont cessé de réaffirmer leur attachement à ce principe. Toutefois, dans certaines situations, au cours de la période considérée, des personnes en quête d'asile et même des réfugiés reconnus n'ont pas pu avoir accès à un territoire sûr et/ou ont été refoulés. Des violations se sont produites pour diverses raisons, y compris la crainte que des éléments armés fassent partie des personnes en quête d'asile, d'éléments armés ou que ces personnes ne constituent une menace à la sécurité nationale, la difficulté de distinguer les personnes en quête d'asile des migrants irréguliers, le refus d'autoriser des demandeurs d'asile de certains pays à entrer ou avoir accès aux procédures d'asile et l'existence d'une législation ou de pratiques permettant d'expulser ou d'extrader vers leur pays d'origine les demandeurs d'asile ou les réfugiés soupçonnés de soutenir les activités terroristes sans se conformer aux normes de fond et de procédure du droit international.

24. L'accueil des enfants non accompagnés et séparés et leur traitement durant la procédure d'asile ont suscité des préoccupations. Si dans certains pays, de nouvelles lois ont permis de disposer de garanties supplémentaires pour les enfants et les groupes vulnérables, dans d'autres la législation en matière de protection, notamment en ce qui concerne la désignation d'un tuteur, faisait défaut ou n'était pas appliquée. Le HCR a généralement préconisé des procédures d'asile et une application de la définition du réfugié adaptées à la situation de l'enfant. Pour renforcer la protection de l'enfant, il a mis l'accent sur la mise en œuvre des Principes directeurs pour déterminer l'intérêt supérieur des enfants qui seront diffusés dans le cadre de toutes les opérations de pays en 2007. Une conclusion sur les enfants à risque est en cours d'élaboration pour adoption à la cinquante-huitième session plénière du Comité exécutif en octobre 2007.

C. Protection des personnes ayant une crainte justifiée de persécution dans le contexte des mouvements migratoires composites

25. Le Plan d'action en 10 points du HCR concernant les mouvements migratoires qui a pour but d'assurer que les mesures prises pour juguler les migrations clandestines continuent de tenir compte des besoins en protection internationale des personnes craignant à juste titre d'être persécutées, et que ces mesures soient conformes au droit international relatif à la protection des réfugiés. Grâce aux efforts de persuasion qu'il déploie dans différentes instances, y compris au sein du Groupe mondial pour les migrations¹, le HCR s'est employé à préserver les possibilités d'asile et à inscrire la protection à l'ordre du jour du débat sur les migrations. Plus tard dans l'année, la réunion du Haut-Commissaire consacrée au dialogue sur les défis en matière de protection mettra l'accent sur le lien entre l'asile et la migration aux fins d'amener la communauté internationale à apporter une solution globale à ce problème universel.

26. Le Plan d'action en 10 points s'appuie sur des exemples de bonnes pratiques étatiques, telles que la coopération entre le HCR, le Gouvernement italien, l'OIM et la Croix Rouge italienne à Lampedusa (Italie) en vue de fournir des renseignements aux nouveaux arrivants, de repérer les demandeurs d'asile et les personnes ayant des

¹ Connu auparavant sous le nom de Groupe de Genève pour les migrations.

besoins particuliers et de les orienter vers les services appropriés. En Hongrie, un mémorandum d'accord tripartite sur la gestion des cas au niveau des frontières signé par le HCR, les gardes frontière et une organisation non gouvernementale a permis de mettre en place des modalités de coopération et de coordination donnant aux demandeurs d'asile accès au territoire hongrois et aux procédures d'asile.

27. Un nombre croissant de personnes trouvent la mort au cours de dangereuses traversées de la mer Méditerranée, du golfe d'Aden et d'autres espaces maritimes. Le HCR collabore avec l'Organisation maritime internationale (OMI), qui est responsable de la sécurité du transport maritime et de la prévention de la pollution marine causée par les navires. En vue d'empêcher de nouveaux décès, les deux organisations ont publié une brochure intitulée « Rescue at Sea: A guide to principles and practice as applied to migrants and refugees » (Sauvetage en mer : principes et pratiques applicables aux migrants et aux réfugiés), qui contient des conseils auxquels les commandants de navire peuvent se référer rapidement. On y trouve un aperçu des dispositions législatives et des modalités pratiques pour assurer un débarquement rapide des personnes ayant pu être sauvées ainsi que des mesures pour répondre à leurs besoins particuliers, s'agissant notamment des réfugiés et des demandeurs d'asile.

28. En Afrique, en réponse aux pressions migratoires de plus en plus vives qui s'exercent sur les États d'Afrique du Nord, le HCR s'est employé à y renforcer les capacités de protection, étoffant sa présence et préconisant un engagement plus ferme de la part des gouvernements pour ce qui est de déterminer le statut des personnes et de rechercher des solutions durables. En Mauritanie et au Maroc, le Plan d'action en 10 points aide le Haut-Commissariat à mettre en place une approche globale de concert avec toutes les parties prenantes. Dans le nord est de la Somalie (« Puntland »), où une opération visant les entrées clandestines menée en septembre 2006 a donné lieu à des arrestations, des incarcérations et des expulsions, l'équipe de pays des Nations Unies et les ONG partenaires ont fourni une aide humanitaire et une protection aux personnes concernées. Le HCR s'est efforcé de déterminer le statut des personnes qui affirment avoir besoin d'une protection internationale.

29. Dans les Amériques, les participants aux travaux du Groupe de consultation régionale sur la migration qui ont eu lieu en novembre 2006, dans le cadre de la Conférence régionale sur la migration connue sous le nom de « Processus de Puebla », ainsi qu'au Sommet ibéro-américain de Montevideo (Uruguay) ont adopté des principes clefs pour identifier les demandeurs d'asile et les réfugiés dans le cadre de flux migratoires composites. Au Mexique, le HCR a collaboré avec les autorités compétentes pour promouvoir des mécanismes d'accueil, d'identification et d'aiguillage adéquats aux frontières, l'accent étant mis en 2006 sur les besoins de protection des enfants non accompagnés et séparés dans le contexte de mouvements migratoires composites.

D. Identification, prévention et réduction des cas d'apatridie

30. En sus des responsabilités traditionnelles à l'égard des réfugiés qui lui incombent en vertu de sa mission de protection internationale, le HCR a été chargé en 1974 par l'Assemblée générale d'un mandat spécifique et global de prévention et de réduction des cas d'apatridie et de protection des apatrides. Ce mandat a été

étouffé et précisé par différentes résolutions de l'Assemblée générale, ainsi que par plusieurs conclusions du Comité exécutif, dont sa conclusion n° 106 adoptée en 2006, dans laquelle il a de nouveau demandé au HCR d'intensifier ses efforts pour faire face au problème de l'apatridie en coopération avec les États et les organismes compétents des Nations Unies, en particulier l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Cette dernière conclusion classe les activités du HCR en grandes catégories: identification, prévention et réduction des cas d'apatridie et protection des apatrides.

31. De nouveaux efforts pour identifier les apatrides se sont traduits par une augmentation du nombre de cas connus du HCR qui est passé à 5,8 millions dans 49 pays. Il y a lieu de noter que cette augmentation est davantage le résultat de meilleures méthodes d'identification que d'un changement de situation dans ce domaine. C'est ainsi que le nombre d'apatrides signalés au Népal est passé de 400 000 à 3,4 millions en 2006. Les chiffres ont également été révisés à la hausse au Myanmar, où le nombre d'apatrides est passé de 236 500 à 669 500, dont non seulement les musulmans rapatriés dans l'État du Nord Rakhine mais aussi l'ensemble de la population apatride qui s'y trouve.

32. Le principal moyen de réduire les cas d'apatridie est de permettre aux apatrides d'acquérir la nationalité de l'État où ils résident. Pendant la période considérée, plusieurs pays dont l'Estonie, la Lettonie, l'ex République yougoslave de Macédoine et l'Ukraine ont été en mesure de réduire le nombre d'apatrides par des naturalisations. Bien qu'un nombre important de personnes soient restées apatrides dans ces pays, des efforts continuent d'être faits pour les intégrer en les naturalisant ou en confirmant ou rétablissant leur citoyenneté.

33. Le Haut-Commissariat a maintenu sa pratique traditionnelle consistant à fournir des conseils techniques au sujet de la législation sur la nationalité et de son application. En 2006, une telle assistance a été fournie à la Belgique, à la Géorgie, au Monténégro et aux Philippines. Plusieurs pays, dont Bahreïn, l'Indonésie, le Maroc, le Népal et la République islamique d'Iran, ont adopté des amendements à leur législation sur la citoyenneté pour prévenir ou réduire les cas d'apatridie. Le HCR a également prodigué des conseils à des apatrides, des ONG et des associations juridiques.

E. Priorités et interventions à l'échelle mondiale

Santé, nutrition, VIH et sida et violence sexuelle et sexiste

34. En février 2007, le Haut-Commissaire a alloué 15 millions de dollars à des projets relatifs à la santé, à la nutrition et à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans 13 pays où le HCR manquait auparavant de ressources. Les interventions de santé et de nutrition (11,25 millions de dollars) ont consisté en sept opérations en Afrique et en Asie. Les projets portaient sur la fourniture d'aliments d'appoint et de micronutriments, la prévention et le traitement du paludisme, la santé génétique, la survie de l'enfant, l'amélioration de la qualité de l'eau et l'assainissement, la fourniture de médicaments et de matériel connexe, les articles non alimentaires, les ressources humaines, le renforcement des capacités et l'amélioration du suivi et de l'évaluation. Des efforts concertés ont été et continueront d'être faits pour améliorer la santé et la nutrition des bénéficiaires qui vivent essentiellement dans des camps où ils se trouvent de longue date. Des

montants similaires seront consacrés aux mêmes opérations en 2008 de façon à garantir la viabilité des projets.

35. De concert avec ses partenaires, le HCR a continué ses efforts pour lutter contre la propagation du VIH et du sida parmi-les réfugiés, les personnes déplacées et d'autres personnes relevant de sa compétence, mais l'insuffisance des fonds consacrés aux programmes en faveur des réfugiés demeure un problème. La coopération avec les partenaires de l'ONUSIDA, qui participent au financement, a visé à intégrer les réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR dans les politiques et les programmes de lutte contre le VIH/sida des pays hôtes. Au début de 2007, sept pays d'Afrique australe avaient inclus les réfugiés dans leurs programmes nationaux de thérapie antirétrovirale. Les demandeurs d'asile et les réfugiés ont également été inclus dans les plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH/sida d'autres pays. La politique de thérapie antirétrovirale, lancée par le HCR en janvier 2007 pour les réfugiés, a mis en évidence la nécessité d'un accès égal au programme visant à prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant et à fournir une prophylaxie postexposition après le viol, ainsi qu'une thérapie antirétrovirale. Le HCR a été désigné par l'ONUSIDA comme l'organisme chef de file pour la lutte contre le VIH/sida parmi-les populations déplacées.

36. L'étude de 2006 des Nations Unies sur la violence contre les enfants a mis en lumière le fait que les enfants déplacés étaient particulièrement exposés, indiquant qu'« en cas de déplacement forcé, les femmes et les filles en particulier, risquaient d'avoir des problèmes de protection liés à leur sexe, aux spécificités propres à chaque sexe ainsi qu'à leur situation culturelle, économique et sociale et à leur statut juridique, c'est à dire qu'elles avaient moins de chances que les hommes et les jeunes garçons de pouvoir exercer leurs droits ».

37. Afin de renforcer la prévention et la réponse à la violence sexuelle et sexiste, le HCR a publié en juillet 2006 des instructions destinées à l'ensemble des bureaux extérieurs pour qu'ils établissent des procédures opérationnelles standard pour la violence sexuelle et sexiste, lorsque de telles procédures n'étaient pas déjà en place. Parmi-les autres initiatives, il convient de mentionner le déploiement de personnel de police féminin pour surveiller les zones d'installation de réfugiés en Ouganda et en Zambie; une surveillance policière plus étroite et la distribution de bois de chauffage dans les camps de réfugiés kényans; des tribunaux mobiles en Zambie; des campagnes de sensibilisation massive et un système d'aiguillage plus efficace au Tchad et un programme de microcrédit en République bolivarienne du Venezuela pour les femmes exposées à la violence sexuelle et sexiste, destiné à encourager les activités génératrices de revenus afin de réduire leur vulnérabilité.

Éducation

38. Les services d'éducation destinés aux enfants réfugiés ont été durement frappés par les mesures d'austérité de 2006. Par exemple, le nombre d'élèves par enseignant a augmenté et la qualité générale de l'enseignement s'est détériorée. La réduction de l'appui à l'enseignement secondaire et à la formation professionnelle des réfugiés dans de nombreux pays a rendu les adolescents plus exposés aux sévices et à l'exploitation. Des progrès ont néanmoins été enregistrés. Conformément à la stratégie du HCR en matière d'éducation pour 2007-2009, les bureaux ont continué de s'occuper du problème des faibles taux d'inscription et de la violence sexuelle et sexiste dans les écoles. En Malaisie par exemple, les

personnes originaires de l'Aceh détentrices de permis temporaires ont eu accès à l'enseignement public et un appui a été accordé aux projets communautaires de scolarisation. En Asie centrale, le HCR a réussi à intégrer la plupart des enfants réfugiés dans les écoles locales tout en assurant quelques cours du soir consacrés à la langue maternelle et au pays d'origine. En Amérique du Sud, le réseau «Universités solidaires» du «Groupe de Montevideo» a apporté son concours en renforcement de l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur. Un millier d'étudiants réfugiés ont continué de recevoir des bourses universitaires grâce au Fonds de l'initiative allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI).

Emploi

39. L'accès à l'emploi est resté limité dans plusieurs pays, y compris du fait de restrictions à la liberté de circulation, du manque d'aptitudes linguistiques ou autres, ou de la non reconnaissance des diplômes. Les demandeurs d'asile ont eu beaucoup de mal à faire valoir leur droit au travail et, à l'instar des réfugiés, ont souvent été poussés vers le marché parallèle pour survivre, s'exposant ainsi à l'exploitation, y compris le travail des enfants, ou ont été contraints à avoir recours à d'autres stratégies de survie néfastes telles que la prostitution et le mariage des enfants. Le HCR a donc contribué à plusieurs initiatives pour promouvoir la formation professionnelle et l'autosuffisance et encourager la reconnaissance du potentiel des réfugiés en leur donnant la possibilité d'utiliser leurs compétences et leur énergie à des tâches utiles. En Équateur, le Haut-Commissariat a négocié pour les réfugiés l'exemption des taxes pour l'obtention du permis de travail que les étrangers doivent normalement acquitter. Dans plusieurs pays d'Amérique latine, y compris tout récemment l'Argentine, les demandeurs d'asile ont été autorisés à travailler.

Accès aux services de base

40. Le HCR est responsable de la fourniture de services de base notamment l'hébergement et l'accès à l'eau, à l'assainissement, à la santé et à la nourriture; mais il s'efforce aussi de préserver la dignité et le bien être des réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence. La fourniture de services de base revêt une importance particulière dans le cas des réfugiés du fait de leur vulnérabilité et de leur dépendance vis à vis de l'aide extérieure. Les réfugiés se trouvent souvent dans des environnements peu propices et des régions où la sécurité n'est pas assurée, et la plupart d'entre eux n'ont pas régulièrement accès à des services. Le mécanisme de surveillance de l'Initiative du HCR sur les normes et les indicateurs a constamment mis en évidence des lacunes dans la fourniture de services de base, tant en situation d'urgence que dans le cas des réfugiés de longue date. Pour combler ces lacunes, le Haut-Commissariat s'est efforcé de mobiliser des ressources supplémentaires; il a aussi établi de solides partenariats avec d'autres parties concernées par l'aide humanitaire et a œuvré à l'amélioration des liens intersectoriels pour obtenir des résultats optimaux.

Prise en compte des critères que sont l'âge, le sexe et la diversité

41. En 2006, le HCR a lancé sa stratégie de prise en compte des critères que sont l'âge, le sexe et la diversité dans les opérations menées dans 41 pays à travers l'Afrique, l'Asie et l'Europe, portant ainsi le nombre total de bureaux extérieurs appliquant cette stratégie à 97. Chaque pays s'est doté d'une équipe multifonctionnelle dont les membres sont issus du personnel chargé de la protection,

des programmes, des services communautaires et d'autres domaines, ainsi que d'ONG partenaires, d'organismes gouvernementaux de contrepartie et, dans certains cas, de réfugiés. Les équipes se sont entretenues avec les populations concernées pour recueillir des renseignements précis sur les risques qu'elles couraient et les causes sous-jacentes. Ce processus a renforcé la capacité du HCR de travailler avec les collectivités pour trouver des solutions et combler les lacunes relevées en matière de protection. Les effets des processus d'évaluation participative menés dans ce contexte étaient visibles dans différents pays. Au Maroc, un programme de promotion de l'autosuffisance accordant une attention particulière aux femmes, aux garçons, aux filles, aux personnes âgées et aux handicapés a été mis en place en collaboration avec deux ONG nationales, ce qui a permis à des femmes réfugiées de lancer des coopératives et d'ouvrir un refuge pour les enfants non accompagnés. En outre, le nombre de femmes représentées dans les comités de réfugiés a considérablement augmenté.

V. Solutions durables

42. Trois solutions durables – rapatriement librement consenti, intégration sur place dans le pays d'accueil ou réinstallation dans un pays tiers – constituent le moyen de mettre fin au problème du déplacement. Ces solutions sont durables en ce sens qu'elles mettront fin à la dépendance des réfugiés à l'égard de la protection internationale et, dans la plupart des cas, vis-à-vis de l'aide internationale. En Amérique latine, le Plan d'action de Mexico est le cadre dont le HCR et 20 pays d'Amérique latine sont convenus pour renforcer la protection des réfugiés et adopter une approche novatrice dans la recherche de solutions durables.

A. Rapatriement librement consenti

43. Après avoir été exceptionnellement élevé pendant quatre ans, le nombre de rapatriements vers l'Afghanistan a, avec 388 000 rapatriés, considérablement baissé en 2006. En conséquence, de nouvelles pressions ont été exercées pour accélérer le rapatriement du reste des réfugiés afghans, dont le nombre est estimé à 2,16 millions (au Pakistan) et 920 000 (en République islamique d'Iran). Plus de 4,8 millions d'Afghans sont revenus dans leur pays depuis 2002, mais le retour et la réintégration de ceux qui sont encore à l'étranger posent de grosses difficultés. Comme 80 % des réfugiés sont à l'étranger depuis plus de 20 ans, qu'environ la moitié d'entre eux sont nés dans l'exil et qu'ils sont très nombreux à être originaires de régions touchées par la recrudescence de la violence l'année dernière, leur retour pose des problèmes plus complexes et nécessitera davantage d'appui et d'efforts.

44. Au Libéria, le HCR et ses partenaires ont facilité en 2006 le retour de 43 000 réfugiés et de 238 000 personnes déplacées après presque 15 ans de guerre civile. Au total, plus de 600 000 réfugiés et personnes déplacées ont regagné leur foyer. Avec l'achèvement des opérations massives de rapatriement organisées en juin 2007, le HCR a travaillé avec ses partenaires de l'équipe de pays pour assurer une réorientation sans heurt vers le développement des activités qui étaient jusque là axées sur le secours au moyen d'un plan d'action conjoint de relèvement et de restauration des services sociaux axé sur la communauté. En mars 2007, le processus de rapatriement organisé vers l'Angola a officiellement pris fin. Depuis la

signature de l'accord de paix en 2002, plus de 450 000 réfugiés angolais ont regagné leur foyer, bénéficiant tous d'activités de réintégration appuyées par le HCR.

45. En juin 2007, le Gouvernement mauritanien a annoncé sa décision d'inviter les réfugiés mauritaniens, dont la plupart étaient en exil depuis presque 20 ans, à rentrer chez eux et a demandé au HCR de participer au processus de retour et de réintégration. La première opération de rapatriement devrait commencer en octobre 2007.

B. Intégration sur place

46. L'acquisition de la nationalité du pays d'origine est un pas essentiel vers l'obtention des pleins droits dans le pays hôte comme le prévoit la Convention relative au statut de réfugié de 1951. Or de nombreux pays n'autorisent pas la naturalisation des réfugiés. Le HCR a été informé des mesures prises par les pays hôtes suivants pour accorder la citoyenneté à de nombreux réfugiés: États Unis d'Amérique (98 500 naturalisations), Turkménistan (9 500), Belgique (2 500), Arménie (1 200), Kirghizistan (600) et Fédération de Russie (420). Des progrès ont été en outre accomplis dans les négociations avec plusieurs gouvernements africains sur les possibilités d'intégration sur place pour les réfugiés de longue date qui n'étaient guère susceptibles de retourner dans leur pays d'origine, à savoir les réfugiés originaires de la République démocratique du Congo, qui se trouvent en Angola, les réfugiés libériens et sierra léonais en Afrique de l'Ouest et les réfugiés angolais au Botswana, en Namibie et en Zambie.

C. Réinstallation

47. La réinstallation est un moyen de protection essentiel pour les réfugiés dont la vie ou la liberté sont menacées dans le premier pays d'asile et qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine. C'est aussi un important mécanisme de partage des responsabilités entre les pays. En 2006, plus de 29 500 personnes ont été réinstallées avec l'aide du HCR. Par nationalité, les principaux bénéficiaires des réinstallations facilitées par le Haut-Commissariat étaient les réfugiés du Myanmar (5 700), de Somalie (5 200), du Soudan (2 900), de la République démocratique du Congo (2 000) et de l'Afghanistan (1 900). Au total, 15 pays ont annoncé avoir accueilli des réfugiés réinstallés, notamment les États Unis (41 300), l'Australie (13 400), le Canada (10 700), la Suède (2 400), la Norvège (1 000) et la Nouvelle Zélande (700). Les chiffres donnés pour les États Unis, l'Australie et le Canada comprennent peut être les personnes réinstallées dans le cadre de programmes de regroupement familial et d'autres programmes humanitaires. Au total, le nombre de personnes réinstallées était inférieur de 11 % par rapport à 2005.

48. Dans le cadre de l'élément « réinstallation solidaire » du Plan d'action de Mexico, plusieurs États d'Amérique latine se sont affirmés comme de nouveaux pays de réinstallation, offrant une solution durable à des réfugiés colombiens en particulier. En 2007, un groupe de 100 réfugiés palestiniens qui vivaient en Iraq ont été réinstallés en Jordanie et au Brésil.

VI. Partenariats et coordination

49. Cette partie du rapport porte sur certains aspects essentiels de l'action du HCR menée en partenariat avec les organes de coordination du système des Nations Unies, ainsi que de manière bilatérale avec des organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et avec des ONG.

A. Collaboration du HCR avec les organes de coordination du système des Nations Unies

50. Le HCR participe activement aux initiatives pour la réforme du système des Nations Unies et l'amélioration de la capacité de réponse humanitaire à l'échelle mondiale. Ces initiatives incluent le suivi, par le biais du Comité permanent interinstitutions, de l'examen de la réponse humanitaire et des recommandations du Sommet mondial de 2005, ainsi que la liaison avec le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système et, notamment, le suivi de la mise en œuvre des recommandations pertinentes contenues dans le rapport final du Groupe intitulé « Unis dans l'action ». Le HCR contribue à la conception et à l'exécution sur le terrain de l'initiative « Unis dans l'action ». La Commission de l'établissement de la paix et le Bureau d'appui à l'établissement de la paix, qui ont été récemment créés, méritent aussi l'attention dans la mesure où un rapatriement et une réintégration réussis des personnes déplacées dépendent d'une paix et d'un développement durables. L'amélioration du processus de planification des missions intégrées de maintien de la paix est une autre initiative dans laquelle le HCR a joué un rôle en vue de garantir que les besoins des personnes déplacées soient pleinement pris en compte.

51. Ces deux dernières années, le Haut-Commissariat a franchi quelques pas décisifs vers une coordination plus étroite avec la communauté humanitaire. Cela était particulièrement manifeste dans le contexte des efforts pour assurer protection et assistance aux personnes déplacées, à travers l'initiative du Comité permanent interinstitutions portant sur une approche modulaire.

52. Le HCR a continué de participer activement aux activités d'autres organes de coordination, dont le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies sur la coordination et ses organes subsidiaires, le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, ainsi que le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Comité exécutif pour la paix et la sécurité. Par le biais du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, le HCR a apporté sa contribution à la recherche de solutions aux problèmes opérationnels auxquels se heurte actuellement la communauté humanitaire, tels que ceux posés par la situation au Tchad/Darfour et au Timor Leste.

B. Partenariats bilatéraux avec des organismes du système des Nations Unies

53. La collaboration bilatérale avec de nombreuses institutions demeure une caractéristique essentielle de l'exécution du mandat du HCR. Des activités de plaidoyer de haut niveau menées conjointement avec le Programme alimentaire

mondial (PAM) ont contribué à combler les graves lacunes dans le financement de l'aide alimentaire aux réfugiés dans plusieurs pays et à faire prendre davantage conscience des besoins nutritionnels. Le HCR continue de jouer un rôle actif dans l'initiative pour éliminer la faim et la dénutrition chez l'enfant qui est conduite par l'UNICEF et le PAM, l'objectif étant d'atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement. L'UNICEF, le PAM et le HCR continuent de collaborer étroitement en matière de logistique et d'approvisionnement, tant dans le cadre de l'approche modulaire qu'en dehors de celle-ci. La FAO et le HCR ont continué de collaborer à l'évaluation et à la promotion de la sécurité alimentaire des réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat. Avec le Bureau international du Travail (BIT), le HCR a mis l'accent sur des activités précises dans quelques pays, ainsi que sur une possible initiative BIT FAO HCR pour le relèvement dans des situations prioritaires consécutive à un conflit. Étant donné les liens existant entre la protection des réfugiés et les droits de l'homme, le HCR a continué de collaborer avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. En juillet 2006, il a signé un mémorandum d'accord avec le Représentant du Secrétaire général sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays aux fins de combler les lacunes persistantes dans les modalités d'action relatives aux droits de l'homme et à la protection des personnes déplacées.

54. Le HCR a également collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies pour assurer le respect de l'asile en tant qu'institution. Il a par exemple coopéré avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en vue de faire en sorte que les lois adoptées pour répondre aux préoccupations dans le domaine de la sécurité ne portent pas atteinte au droit de demander et d'obtenir l'asile. Une action a en outre été menée avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres organismes tels que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour obtenir l'adoption de lois antitraite prévoyant notamment des mesures pour protéger les victimes.

C. Coopération avec d'autres organisations internationales

55. L'Organisation internationale pour les migrations est un autre partenaire clef du HCR dans le cadre des activités qu'il mène à travers le monde et gère avec lui le module interinstitutionnel relatif à la coordination et à la gestion (l'OIM faisant fonction de chef de file pour les catastrophes naturelles et le HCR pour les déplacements suscités par des conflits). La coopération entre le HCR et le Comité international de la Croix Rouge (CICR) est d'une importance cruciale et la collaboration entre les deux organisations aux activités en faveur des réfugiés a été d'ailleurs récemment étendue aux personnes déplacées dans leur propre pays parallèlement au rôle de plus en plus grand joué par le HCR dans les situations de déplacement interne. La collaboration avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge a été renforcée dans le contexte de la présidence du module interinstitutionnel relatif à l'hébergement d'urgence.

D. Partenariats avec des organisations non gouvernementales

56. Le HCR s'efforce d'améliorer et de resserrer des liens de coopération essentiels avec les ONG. À cet effet, il a entamé une évaluation de sa gestion du processus d'accords de sous projet (gestion des subventions) et du niveau actuel de

sa contribution au financement des coûts de gestion des sièges des ONG et des salaires d'expatriés. Parmi-les propositions concrètes auxquelles il est actuellement donné suite figurent l'amélioration de la gestion globale des accords de sous projet, notamment par la signature en temps voulu des accords et le respect du calendrier de transfert de fonds, et une augmentation de la participation au financement des frais généraux des partenaires au titre de l'exécution des projets des ONG internationales qui est passée de 5 à 7 % à compter de juillet 2007.

57. En 2006, le HCR a consacré environ 247,7 millions de dollars – près de 20 % de son budget annuel – à la mise en œuvre d'accords de partenariat d'exécution avec quelque 645 ONG, dont 489 étaient nationales. Plus de 84 % des fonds acheminés par le biais des ONG ont été consacrés à sept grands secteurs: assistance/protection juridique, appui opérationnel aux organismes, abris et autres infrastructures, santé et nutrition, services communautaires, éducation et transport/logistique.

VII. Programmes de gestion et d'inspection

A. Changement de structure et de gestion

58. Le HCR mène actuellement un processus de changement de structure et de gestion visant à lui permettre de mieux répondre aux besoins de ses bénéficiaires en consacrant une plus grande partie de ses ressources aux activités opérationnelles, en réduisant ses coûts d'administration et ses dépenses au niveau du siège et en positionnant davantage son personnel et ses services là où ils sont les plus efficaces. Cela nécessite une révision et un réajustement des structures, des processus et des effectifs et l'adoption de mesures pour parvenir à une souplesse, une efficacité et des résultats globaux optimaux.

59. S'agissant des structures, les réformes ont pour but de se doter d'un siège plus rationnel capable d'assurer l'orientation générale des activités et d'apporter un soutien maximum aux activités sur le terrain, avec la plate forme la plus petite et la plus efficace possible. À cet effet, l'organisation cherche à rationaliser et à regrouper ses fonctions, notamment en examinant les moyens de déléguer les services d'appui aux bureaux extérieurs et de positionner les fonctions administratives là où elles sont les plus efficaces et les plus productives. Dans le même temps, le HCR s'est donné pour objectif de rationaliser et de simplifier les procédures de façon à réduire la bureaucratie et à accroître l'efficacité de la prise de décision, de renforcer le pouvoir d'action de ses cadres et de se doter de mécanismes effectifs et efficaces de contrôle et de responsabilisation. Enfin, afin d'optimiser la souplesse et l'efficacité opérationnelles, on cherche actuellement à parvenir au meilleur équilibre possible entre l'exécution directe et l'exécution avec l'aide de partenaires, ainsi qu'entre le recours à du personnel international, du personnel national et à des surnuméraires.

Structures

60. L'aspect structurel de la réforme du HCR a porté sur deux principaux volets. Premièrement, l'organisation a décidé d'externaliser à Budapest certaines de ses fonctions administratives et d'appui, libérant ainsi des ressources pour ses bénéficiaires. Les économies qui seront réalisées grâce à cette mesure devraient être

de l'ordre de 10 millions de dollars par an, une fois effectué l'investissement initial dans la création d'un nouveau centre.

61. Au titre du deuxième volet, le HCR examine actuellement les moyens d'améliorer son efficacité opérationnelle en renforçant ses structures régionales, en décentralisant plusieurs fonctions d'appui opérationnel et en augmentant sa capacité d'entreprendre une planification axée sur l'analyse des situations et la recherche de solutions au niveau sous régional. En juin 2007, le HCR a adopté une série de décisions cadres sur la décentralisation et la régionalisation. Elles prévoient la mise en place de quatre modèles de structure régionale à utiliser avec souplesse en fonction des conditions sur le terrain, et l'établissement de listes de pays à regrouper autour de ces structures d'ici à 2010. En conséquence, le nombre d'opérations de pays autonomes faisant directement rapport au siège du HCR sera ramené de 71 actuellement à 12 d'ici à 2010.

Processus

62. Les activités menées dans ce domaine ont consisté à revoir les objectifs stratégiques mondiaux du HCR afin de clarifier les priorités et de rattacher plus clairement ces objectifs aux processus de planification de l'organisation. Tout aussi importante est l'élaboration des nouveaux modèles d'affectation des ressources qui renforcent les pouvoirs des responsables des bureaux extérieurs et des activités opérationnelles, améliorent la réactivité et précisent les responsabilités quant au contenu des activités opérationnelles, à la gestion et au contrôle financiers. Une série de directives et de mécanismes procéduraux sont actuellement élaborés pour appuyer la réforme en cours des processus. En outre, une initiative visant à revoir la structure budgétaire du HCR a été proposée, le but étant de doter l'organisation de la souplesse dont elle a besoin dans un contexte opérationnel en évolution, caractérisé, entre autres, par une collaboration accrue entre les institutions sur le terrain et une décentralisation des sources de financement.

Dispositions relatives au personnel et à l'exécution

63. Les réformes menées comprennent des efforts visant à réadapter les politiques et les stratégies relatives au personnel aux besoins de l'organisation, ainsi qu'un réexamen de la répartition des effectifs entre les principaux centres et les bureaux extérieurs et de l'équilibre entre le personnel international et le personnel local. Les modalités d'exécution sont également à l'examen, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre l'exécution assurée directement par le HCR et celle confiée à des partenaires.

64. L'enquête générale annuelle sur le personnel a été effectuée pour la première fois en novembre 2006 en tant qu'instrument de base des efforts de réforme du HCR.

Gestion axée sur les résultats

65. En 2006, le HCR a continué de développer et de renforcer son approche de la gestion mettant l'accent sur les résultats en tant que tâche essentielle de l'organisation. Faisant fond sur une analyse des lacunes (une auto évaluation de l'application par le HCR de la gestion axée sur les résultats achevée en 2005) menée dans le contexte de la gestion axée sur les résultats, le Haut-Commissariat a apporté les dernières touches à son cadre conceptuel pour la gestion axée sur les résultats,

qui définit les efforts nécessaires pour apporter des améliorations dans les domaines où il y a des insuffisances.

66. L'action prioritaire pour renforcer la gestion axée sur les résultats a porté sur trois principaux domaines: amélioration de la planification stratégique, amélioration de la planification des opérations et de la présentation de rapports, et meilleure utilisation de la technologie de l'information aux fins d'appuyer les efforts en vue d'une gestion axée sur les résultats. Dans le cadre de l'amélioration de la planification stratégique, les hauts responsables du HCR ont revu et affiné les objectifs stratégiques globaux pour 2007-2009 qui constituent le cadre de référence général de l'organisation s'agissant des résultats. Ces objectifs ont été complétés par une série d'objectifs de résultats globaux plus précis qui ont été diffusés et intégrés au processus annuel de planification du HCR lancé en décembre. L'organisation a revu ses systèmes de planification et de présentation de rapports pour qu'ils soient davantage axés sur les résultats et traduisent mieux le lien établi entre les résultats au niveau des pays et les priorités mondiales.

67. Le HCR a également beaucoup progressé en 2006 dans la conception et la production d'un logiciel de gestion axée sur les résultats fait sur mesure aux fins d'aider les services des bureaux extérieurs et du siège à assurer une planification, une gestion et une présentation de rapports axées sur les résultats. Le logiciel en question, appelé Focus, sera pleinement intégré au projet de renouvellement des systèmes de gestion [Management Systems Renewal Project (MSRP)] et au logiciel d'enregistrement du HCR (*proGres*). Il servira non seulement à appuyer la planification, la gestion, le suivi et l'évaluation des activités du HCR à travers le monde mais aussi à faciliter la communication et la coordination au niveau central en ce qui concerne les plans opérationnels pour quelques 115 pays ainsi que les activités des départements du siège. Le cadre pour l'analyse des lacunes en matière de protection (Protection Gaps: Framework for Analysis) du HCR et les résultats connexes obtenus grâce aux efforts menés récemment pour rendre systématique la collecte de données essentielles sur la situation de chaque population relevant de la compétence de l'organisation ont été mis à profit pour concevoir le logiciel et réviser les procédures de présentation de rapports. Le but était de faire en sorte que les fonctions d'évaluation, de planification et de présentation de rapports sur les opérations soient cohérentes, rendent compte des résultats des évaluations concertées et tirent parti des rapports relatifs aux normes et aux indicateurs déjà réalisés. La première version de Focus a déjà été produite et est actuellement expérimentée en vue d'une utilisation pilote sur le terrain d'ici la fin de 2007.

Gestion de l'information

Projet de renouvellement des systèmes de gestion

68. En 2006, l'équipe chargée du projet de renouvellement des systèmes de gestion a poursuivi son travail dans les Amériques, en Afrique, en Asie et au Moyen Orient. À la mi-2007, sur les 178 sites du HCR, 155 utilisaient les éléments finance et chaîne d'approvisionnement du projet. En septembre 2006, les premiers éléments relatifs aux ressources humaines du projet ont été lancés et le système global d'états de paie a été mis en place en juin 2007.

Systèmes d'appui aux opérations/activités de protection

69. Le Projet Profile (système d'enregistrement des réfugiés) a été arrêté comme prévu à la fin de 2006. Son application avec succès avait permis l'application générale des normes d'enregistrement des réfugiés et la production d'un logiciel d'informations normalisées appelé *proGres*. Ce logiciel est actuellement utilisé dans 156 sites permettant l'enregistrement de 5 millions de réfugiés. Les applications biométriques de *proGres* ont également été utilisées en 2006, ce qui a rendu plus efficaces les activités d'enregistrement de plusieurs opérations du HCR.

Gestion financière

70. Les besoins en ressources du HCR pour 2006 étaient de 1,47 milliard de dollars. Le Comité exécutif avait approuvé en octobre 2005 une dotation budgétaire (réserve opérationnelle et fonds pour les administrateurs auxiliaires compris) de 1 145,3 millions de dollars. Dix huit programmes complémentaires, d'un montant de 324,3 millions de dollars, ont été élaborés pendant l'année. Dix de ces programmes se rapportaient aux engagements pris par le HCR, dans le contexte du nouveau cadre interinstitutions, en ce qui concerne les personnes déplacées dans leur propre pays.

71. Compte tenu des difficultés financières rencontrées ces dernières années, le HCR a estimé à la fin de 2005 qu'il n'aurait pas suffisamment de fonds pour répondre à tous les besoins, et des mesures ont été prises pour réduire l'écart attendu entre les recettes et les dépenses prévisionnelles; il a été décidé de limiter le budget des programmes à 80 % de ce qui était initialement prévu. Comme lors des années précédentes, à cause de ces restrictions, il a fallu reporter ou suspendre certains projets, ce qui a eu des incidences néfastes sur le bien être des réfugiés et d'autres personnes relevant du HCR. Comme indiqué au tableau 2, les dépenses se sont élevées en 2006 à 1 100,7 millions de dollars.

72. Le HCR a commencé en 2006 par reporter 74,7 millions de fonds strictement affectés, dont 7,8 millions dans le cadre du budget programme annuel. Au cours de l'année, le Haut-Commissariat a dû rembourser un montant de 12,2 millions de dollars emprunté du Fonds de roulement et de garantie en 2005. En 2006, contrairement aux années précédentes, il a bénéficié de taux de change favorables, ce qui a permis de réaliser un gain net de quelque 24 millions de dollars pour l'année. Même si, à long terme, l'impact des variations des taux de change sur le budget et les recettes du HCR a été neutre, des pertes de change de 35 millions de dollars enregistrées en 2005 avaient en revanche beaucoup perturbé les finances de l'organisation. Par précaution, le HCR conservera en 2007 le gain net de 24 millions de dollars enregistré en 2006 en tant que fonds régulateur dans l'éventualité d'autres pertes de change.

73. En plus de la réduction de 20 % du budget des programmes et des dépenses administratives non liées au personnel de 2006, des efforts ont été faits pour assurer la stabilité financière et restreindre les dépenses administratives. Le budget programme annuel de 2007 prévoyait une réduction nette de 612 postes entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2007. Grâce à ces mesures et au haut niveau de confiance des donateurs en 2006, le HCR a entamé l'année 2007 avec un report de 121 millions de dollars et avait à la mi-2007 reçu des contributions s'élevant à 895,9 millions de dollars. Le Haut-Commissaire considère, avec un optimisme mesuré, qu'il ne sera pas nécessaire de réduire les programmes d'aide aux réfugiés, et a décidé, au début de l'année, qu'une partie du report par rapport à 2006 devrait servir

à répondre à des besoins particuliers dans les domaines de la santé, de la nutrition et de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les camps de réfugiés.

Normes de comptabilité

74. Le HCR est de plus en plus engagé dans un vaste dialogue interinstitutions sur les orientations possibles en matière de comptabilité dans le contexte du passage des normes de comptabilité du système des Nations Unies aux normes de comptabilité internationale du secteur public que le HCR adoptera en 2010.

Système de gestion de la trésorerie

75. Le HCR a lancé un projet pour la mise en place d'un système complet de gestion de la trésorerie qui comportera des modules pour la gestion des liquidités, des transactions sur les devises et des placements, ainsi que la gestion des risques; le système comprendra également des interfaces bancaires aux fins de la mise en commun intégrée des liquidités et des plates formes centralisées pour l'exécution des paiements. Le système de gestion de la trésorerie sera mis au point à l'aide du système de planification des ressources du projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP/Peoplesoft), et l'on s'attend à ce que le système soit pleinement appliqué et intégré à la fin de 2007. En reliant le système de gestion de la trésorerie au MSRP/Solutions de gestion financière de Peoplesoft et en achevant le déploiement du MSRP dans le monde d'ici à la fin de 2007, l'organisation sera en mesure d'optimiser sa gestion de la trésorerie, de maximiser le produit de ses placements et d'atténuer encore plus les effets des variations des taux de change.

B. Contrôle et vérification des comptes

Service de vérification des comptes du Bureau des Services de contrôle interne de l'ONU

76. Le Bureau des Services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies (BSCI) assure l'audit interne du HCR. En 2006, le Service de vérification des comptes a adopté une approche tenant compte davantage des risques dans son processus de planification, classant par ordre de priorité les missions de vérification de comptes en fonction du niveau de risque. Cela permet de garantir que les ressources disponibles pour l'audit aillent aux domaines à haut risque, de définir quels processus et activités doivent être contrôlés et à quelle fréquence. En 2006, le Service a effectué 32 audits et formulé 197 recommandations, dont 103 revêtaient une importance cruciale pour l'amélioration des mécanismes de justification comptable et les systèmes de contrôle, ainsi que des recommandations pour l'élaboration ou la clarification des politiques et procédures et des processus d'exécution des tâches.

Inspection et enquête

77. Le Bureau de l'Inspecteur général a effectué 23 missions d'inspection dans les pays et une au siège, qui ont débouché sur plus de 400 recommandations. Aux fins de l'adoption de mesures correctives, plusieurs problèmes récurrents ont été mis en évidence, à savoir l'utilisation inadéquate du personnel ne faisant pas partie des effectifs du Haut-Commissariat qui a nui à l'efficacité de certaines opérations et rendu les véritables coûts de personnel plus difficiles à évaluer. Parmi-les autres

problèmes figuraient les difficultés qu'avaient les responsables à traiter les conflits – en particulier entre personnes – dans leurs bureaux respectifs, des relations peu claires entre les bureaux extérieurs et les groupes fonctionnels du siège, l'absence de directives normalisées sur le suivi de la protection à l'usage des partenaires d'exécution, l'emploi inégal des normes et des indicateurs, et le fait que le volume de ressources disponibles, plutôt que les besoins effectifs des bénéficiaires, soit le fondement de la planification et de l'exécution des programmes.

78. Le Bureau de l'Inspecteur général a en outre effectué 131 enquêtes qui ont débouché sur l'envoi de 32 rapports au Département de la gestion des ressources humaines pour que les mesures disciplinaires requises soient prises. En outre, au total 13 rapports sur des insuffisances dans la gestion ont été publiés. Ces rapports ont appelé l'attention sur des problèmes de procédure ou de gestion révélés pendant une enquête et portaient sur plusieurs sujets allant de la gestion des actifs à l'application des procédures pour déterminer le statut de réfugié.

VIII. Conclusion

79. Le HCR est déterminé à améliorer sa réponse aux besoins de ses bénéficiaires ainsi qu'à faire plus et mieux. Le processus de réforme interne vise à libérer davantage de ressources pour les activités opérationnelles et à améliorer les services de protection et d'assistance aux réfugiés et à d'autres personnes relevant du Haut-Commissariat. Le recours à une méthode de gestion axée sur les résultats, dont la mise en œuvre est appuyée par de nouveaux logiciels, aide le personnel à assurer que la planification et la gestion des mesures de protection et des opérations, et la présentation de rapports sur ces activités soient plus efficaces.

80. Des partenariats novateurs – commençant par la participation des bénéficiaires eux mêmes à l'identification de leurs besoins et à la conception des programmes – sont recherchés et établis à maints niveaux en vue de répondre de manière plus appropriée et plus efficace à ces besoins et aux problèmes rencontrés. Des efforts de sensibilisation des gouvernements, de la société civile et des entreprises privées sont constamment déployés et des négociations avec eux sont constamment menées en vue de leur mieux faire comprendre la cause des réfugiés et d'obtenir leur appui à cette cause. À mesure que la situation évoluera, le HCR continuera de s'y adapter pour anticiper les changements, planifier ses activités et répondre efficacement aux demandes; pour y parvenir, il a besoin de l'aide des États, du système des Nations Unies et de bon nombre d'autres partenaires et bailleurs de fonds.

Tableau 1
Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, rapatriés (réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur d'un pays), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par région ou pays d'asile (fin 2006)

Source : ASR, 2006. Les données sont provisoires et sujettes à modification. Situation au 15 juin 2007.

<i>Pays¹</i>	<i>Réfugiés²</i>	<i>Demandeurs d'asile assistés par le HCR</i>	<i>(procédure en cours)³</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁴</i>	<i>Personnes déplacées protégées ou assistées par le HCR⁵</i>	<i>Personnes déplacées rapatriées⁶</i>	<i>Apatrides⁷</i>	<i>Divers⁸</i>	Total
Afghanistan	35	35	5	387 917	129 310	10 443	–	–	527 710
Afrique du Sud	35 086	5 906	131 107	4	–	–	–	–	166 197
Albanie	56	56	36	10	–	–	–	–	102
Algérie ⁹	94 180	90 062	941	–	–	–	–	–	95 121
Allemagne	605 406	–	52 807	–	–	–	10 013	–	668 226
Angola	13 090	668	1 588	47 017	–	–	–	–	61 695
Arabie saoudite	240 772	772	278	–	–	–	70 000	–	311 050
Argentine	3 158	389	867	–	–	–	–	–	4 025
Arménie	113 714	5 871	78	–	–	–	–	–	113 792
Australie	68 948	–	1 420	–	–	–	–	–	70 368
Autriche	25 486	–	42 396	–	–	–	501	–	68 383
Azerbaïdjan	2 618	2 618	88	1	686 586	–	2 300	395	691 988
Bahreïn	1	1	17	–	–	–	–	–	18
Bangladesh	26 311	21 716	79	–	–	–	300 000	–	326 390
Bélarus	690	281	23	–	–	–	8 886	2 431	12 030
Belgique	16 820	–	15 724	–	–	–	426	–	32 970
Belize	488	81	1	–	–	–	–	–	489
Bénin	10 797	10 797	1 349	–	–	–	–	–	12 146
Bolivie	567	366	20	–	–	–	–	–	587
Bosnie-Herzégovine	10 318	3 079	91	1 419	135 500	4 184	–	–	151 512
Botswana	3 160	–	–	–	–	–	–	–	3 160
Brésil	3 492	2 257	398	–	–	–	–	17 000	20 890
Bulgarie	4 504	–	860	–	–	–	–	–	5 364
Burkina Faso	511	511	756	–	–	–	–	–	1 267
Burundi	13 176	12 867	7 137	48 144	13 850	–	–	–	82 307
Cambodge	99	95	127	9	–	–	–	60	295
Cameroun	35 083	35 083	4 161	1	–	–	–	–	39 245
Canada	151 827	–	23 593	–	–	–	–	–	175 420
Chili	1 134	1 134	338	1	–	–	–	–	1 473
Chine ¹³	301 027	8 168	83	1	–	–	–	19	301 130

<i>Pays¹</i>	<i>Réfugiés²</i>	<i>Réfugiés assistés par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)³</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁴</i>	<i>Personnes déplacées protégées ou assistées par le HCR⁵</i>	<i>Personnes déplacées rapatriées⁶</i>	<i>Apatrides⁷</i>	<i>Divers⁸</i>	Total
Chypre	924	4	12 508	–	–	–	–	–	13 432
Colombie	143	46	77	38	3 000 000	–	9	–	3 000 267
Comores	1	–	–	1	–	–	–	–	2
Congo	55 788	42 331	4 289	4 508	3 492	1 008	–	–	69 085
Costa Rica	11 515	–	332	–	–	–	–	5 055	16 902
Côte d'Ivoire	27 288	27 288	2 313	7	709 228	149	–	–	738 985
Croatie	2 443	2 443	10	4 633	3 975	829	18	–	11 908
Cuba	667	510	27	1	–	–	–	–	695
Danemark	36 659	–	446	–	–	–	796	–	37 901
Djibouti	9 259	7 021	19	–	–	–	–	–	9 278
Égypte ¹⁰	88 022	18 022	16 368	1	–	–	77	–	104 468
El Salvador	39	–	–	–	–	–	–	–	39
Émirats arabes unis	174	174	32	–	–	–	–	–	206
Équateur	11 789	11 789	5 521	–	–	–	–	250 000	267 310
Érythrée	4 621	4 621	2 004	–	–	–	–	32	6 657
Espagne	5 275	–	–	–	–	–	20	–	5 295
Estonie	5	–	8	–	–	–	119 204	–	119 217
États-Unis	843 498	–	124 223	–	–	–	–	–	967 721
Éthiopie	96 980	96 980	323	23	–	–	–	–	97 326
Ex-République yougoslave de Macédoine	1 240	1 189	205	176	–	–	762	479	2 862
Fédération de Russie	1 425	1 425	291	140	158 905	2 017	53 982	235 799	452 559
Fidji	–	–	2	–	–	–	–	–	2
Finlande	11 827	–	1 133	–	–	–	68	–	13 028
France	145 996	–	39 571	–	–	–	904	–	186 471
Gabon	8 429	8 429	4 127	–	–	–	–	–	12 556
Gambie	13 761	8 727	602	–	–	–	–	–	14 363
Géorgie	1 373	1 373	8	1	245 980	–	1 273	61 067	309 702
Ghana	44 938	44 938	5 588	9	–	–	–	–	50 535
Grèce	2 289	7	13 504	–	–	–	108	3 000	18 901
Guatemala	382	–	3	–	–	–	–	–	385
Guinée	31 468	31 468	3 887	1	–	–	–	–	35 356
Guinée-Bissau	7 804	7 804	317	–	–	–	–	–	8 121
Guinée équatoriale	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Haïti	–	–	–	1	–	–	–	–	1

<i>Pays¹</i>	<i>Réfugiés²</i>	<i>Demandeurs Réfugiés assistés par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)³</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁴</i>	<i>Personnes déplacées protégées ou assistées par le HCR⁵</i>	<i>Personnes déplacées rapatriées⁶</i>	<i>Apatrides⁷</i>	<i>Divers⁸</i>	Total
Honduras	22	–	–	–	–	–	–	–	22
Hong Kong RAS, Chine	1 940	121	2 407	–	–	–	–	–	4 347
Hongrie	8 075	–	531	–	–	–	53	–	8 659
Inde	158 366	11 560	681	1	–	–	–	–	159 048
Indonésie	301	301	265	–	–	–	–	–	566
Iraq	44 406	44 406	2 180	20 235	1 834 368	150 000	130 000	–	2 181 189
Irlande	7 917	–	3 424	–	–	–	–	–	11 341
Islande	267	–	30	–	–	–	1	–	298
Israël	837	837	863	–	–	–	–	–	1 700
Italie	26 875	–	–	–	–	–	886	–	27 761
Jamahiriya arabe libyenne	2 760	2 760	1 994	1	–	–	–	–	4 755
Japon	1 844	200	1 217	–	–	–	1 826	–	4 887
Jordanie ¹⁰	500 229	229	19 248	–	–	–	9	–	519 486
Kazakhstan	4 412	1 363	89	–	–	–	45 698	–	50 199
Kenya	272 531	272 531	18 515	–	–	–	100 000	–	391 046
Kirghizistan	366	366	569	–	–	–	10 190	1 129	12 254
Koweït	50	50	525	–	–	–	88 086	21 000	109 661
Lesotho	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lettonie	21	–	3	–	–	–	393 012	–	393 036
Liban ¹⁰	20 164	164	2 579	–	200 000	550 000	–	110	772 853
Libéria	16 185	4 811	53	107 954	–	237 822	–	8	362 022
Liechtenstein	277	–	25	–	–	–	–	–	302
Lituanie	531	–	50	–	–	–	7 215	–	7 796
Luxembourg	2 206	–	50	–	–	–	–	–	2 256
Madagascar	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Malaisie	37 170	37 170	9 186	–	–	–	–	61 314	107 670
Malawi	3 943	3 943	5 245	–	–	–	–	–	9 188
Mali	10 585	10 585	1 884	–	–	–	–	–	12 469
Malte	2 404	–	211	–	–	–	–	–	2 615
Maroc	503	503	1 375	–	–	–	–	–	1 878
Maurice	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mauritanie	770	770	91	1	–	–	–	29 500	30 362
Mexique	3 319	149	136	–	–	–	–	–	3 455
Micronésie (États fédérés de)	2	–	–	–	–	–	–	–	2

<i>Pays¹</i>	<i>Réfugiés²</i>	<i>Demandeurs Réfugiés assistés par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)³</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁴</i>	<i>Personnes déplacées protégées ou assistées par le HCR⁵</i>	<i>Personnes déplacées rapatriées⁶</i>	<i>Apatrides⁷</i>	<i>Divers⁸</i>	Total
Moldova	161	161	78	–	–	–	1 706	–	1 945
Mongolie	5	5	2	–	–	–	581	–	588
Monténégro ¹¹	6 926	6 926	10	–	16 196	199	–	–	23 331
Mozambique	2 558	1 554	4 316	–	–	–	–	–	6 874
Myanmar	–	–	–	–	58 500	–	669 500	–	728 000
Namibie	5 462	–	1 122	35	–	–	–	–	6 619
Népal	128 175	108 021	1 481	–	100 000	–	3 400 000	10 387	3 640 043
Nicaragua	199	34	9	7	–	–	–	–	215
Niger	317	195	20	–	–	–	–	–	337
Nigéria	8 768	8 768	676	4	–	–	–	–	9 448
Norvège	43 336	–	4 284	–	–	–	672	–	48 292
Nouvelle-Zélande	4 906	–	229	–	–	–	–	–	5 135
Oman	7	7	7	–	–	–	–	–	14
Ouganda	272 007	222 330	5 812	5 035	1 586 174	300 000	–	–	2 169 028
Ouzbékistan	1 415	1 415	–	4	–	–	7	–	1 426
Pakistan ¹²	1 044 462	1 044 462	2 677	2	–	–	–	–	1 047 141
Panama	1 848	1 635	242	–	–	–	1	13 500	15 591
Papouasie-Nouvelle- Guinée	10 183	2 681	2	–	–	–	–	–	10 185
Paraguay	59	59	2	–	–	–	–	–	61
Pays-Bas	100 574	–	13 118	–	–	–	4 461	–	118 153
Pérou	911	115	488	3	–	–	–	–	1 402
Philippines	100	13	40	–	–	–	–	416	556
Pologne	6 790	–	2 057	–	–	–	74	–	8 921
Portugal	333	–	–	–	–	–	–	–	333
Qatar	46	46	35	–	–	–	–	–	81
République arabe syrienne ¹⁰	702 209	–	5 213	3	–	–	300 000	–	1 007 425
République centrafricaine	12 357	2 227	1 907	51	147 000	–	–	–	161 315
République de Corée	96	82	614	–	–	–	–	–	710
République démocratique du Congo	208 371	5 358	94	41 228	1 075 297	490 000	–	–	1 814 990
République démocratique populaire lao	–	–	–	–	–	–	–	–	–
République islamique d'Iran	968 370	968 370	1 019	103	–	–	–	–	969 492

<i>Pays¹</i>	<i>Réfugiés²</i>	<i>Réfugiés assistés par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)³</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁴</i>	<i>Personnes déplacées protégées ou assistées par le HCR⁵</i>	<i>Personnes déplacées rapatriées⁶</i>	<i>Apatrides⁷</i>	<i>Divers⁸</i>	Total
République tchèque	1 887	1 887	2 876	–	–	–	–	–	4 763
République-Unie de Tanzanie	485 295	287 061	380	4	–	–	–	–	485 679
Roumanie	1 658	200	177	–	–	–	223	–	2 058
Royaume-Uni	301 556	–	12 300	–	–	–	205	–	314 061
Rwanda	49 192	49 192	3 945	5 971	–	–	–	–	59 108
Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sénégal	20 591	20 464	2 634	1	–	–	–	–	23 226
Serbie	98 997	98 997	5	6 074	227 590	1 433	–	85 000	419 099
Sierra Leone	27 365	27 365	228	134	–	–	–	–	27 727
Singapour	1	1	10	–	–	–	–	–	11
Slovaquie	248	248	2 744	–	–	–	–	–	2 992
Slovénie	254	–	180	–	–	–	4 090	–	4 524
Somalie	669	669	1 221	1 845	400 000	–	–	–	403 735
Soudan	196 200	129 758	4 460	42 258	1 325 235	11 955	–	42 114	1 622 222
Sri Lanka	162	162	135	375	469 165	89 405	–	–	559 242
Suède	79 913	–	17 405	–	–	–	5 571	–	102 889
Suisse	48 523	–	12 385	–	–	–	153	–	61 061
Suriname	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Swaziland	752	612	256	–	–	–	–	–	1 008
Tadjikistan	929	919	238	142	–	–	184	–	1 493
Tchad	286 743	268 783	8	20	112 686	–	–	–	399 457
Territoire palestinien occupé	–	–	–	2	–	–	–	–	2
Thaïlande	133 117	133 117	18 424	–	–	–	–	288	151 829
Timor-Leste	3	3	3	–	155 231	11 727	–	–	166 964
Togo	6 328	1 328	442	7 917	–	3 000	–	–	17 687
Tunisie	93	59	68	–	–	–	–	–	161
Turkménistan	750	750	1	–	–	–	–	–	751
Turquie ¹⁰	2 633	2 633	6 219	15	–	–	–	306	9 173
Ukraine	2 275	248	1 183	–	–	–	64 992	5 000	73 450
Uruguay	125	77	28	–	–	–	–	–	153
Venezuela (République bolivarienne du)	720	241	7 754	–	–	–	–	200 000	208 474
Viet Nam	2 357	–	–	63	–	–	7 200	–	9 620
Yémen	95 794	95 794	859	2	–	–	–	–	96 655

<i>Pays</i> ¹	<i>Réfugiés</i> ²	<i>Demandeurs Réfugiés assistés par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)</i> ³	<i>Réfugiés rapatriés</i> ⁴	<i>Personnes déplacées protégées ou assistées par le HCR</i> ⁵	<i>Personnes déplacées rapatriées</i> ⁶	<i>Apatrides</i> ⁷	<i>Divers</i> ⁸	Total
Zambie	120 253	64 690	215	–	–	–	–	–	120 468
Zimbabwe	3 519	2 149	296	1	–	–	–	–	3 816
Divers	–	–	–	67	–	–	–	–	67
Total	9 877 707	4 474 092	740 165	733 622	12 794 268	1 864 171	5 805 943	1 045 409	32 861 285

Source: HCR/gouvernements. Chiffres compilés par la Section de l'appui à l'information et à la coordination (HCR).

Notes : Les données sont en général fournies par les gouvernements sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte de données.

Un tiret (–) signifie que la valeur est zéro, non disponible ou sans objet.

¹ Pays ou territoire d'asile ou de résidence. En l'absence de chiffres estimatifs fournis par les gouvernements, le HCR a estimé la population dans la plupart des pays industrialisés sur la base des arrivées récentes et de l'identification des demandeurs d'asile. Pour le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les estimations ont été faites sur la base des arrivées ou des identifications au cours des cinq dernières années, tandis que pour la plupart des pays d'Europe et les États Unis, elles portent sur une période de 10 ans. Ces périodes rendent compte des différents taux de naturalisation des réfugiés.

² Personnes reconnues comme réfugiés au titre de la Convention de 1951, du Protocole de 1967, de la Convention de l'OUA de 1969, en accord avec le statut du HCR, personnes ayant obtenu une forme de protection complémentaire et personnes ayant obtenu une protection temporaire.

³ Personnes dont les demandes d'asile ou de statut de réfugié sont en cours d'examen quel que soit le stade de la procédure.

⁴ Réfugiés qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile. Source: pays d'origine et pays d'asile.

⁵ Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à qui le HCR offre sa protection et/ou son assistance.

⁶ Personnes déplacées protégées/assistées par le HCR qui sont retournées dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile.

⁷ Personnes qu'aucun pays ne considère comme ses ressortissants en vertu de sa législation.

⁸ Personnes relevant du HCR n'apparaissant pas dans les colonnes précédentes: migrants forcés (Fédération de Russie), résidents exposés à des risques (Serbie, Kosovo), Sahraouis (Mauritanie), demandeurs d'asile afghans (Fédération de Russie, estimations du HCR), musulmans originaires des Philippines (Malaisie), Colombiens (Équateur et Venezuela), etc.

⁹ Selon le Gouvernement algérien, quelque 165 000 réfugiés sahraouis vivent dans des camps à Tindouf.

¹⁰ La décision de conférer le statut *prima facie* à des Iraquiens originaires du sud et du centre de l'Iraq a été prise en janvier 2007. En conséquence les estimations du HCR concernant les réfugiés iraqiens à la fin de 2006 ne tiennent pas compte du nombre total d'Iraquiens se trouvant dans les différents pays. Il n'y a pas d'estimations pour le nombre d'Iraquiens qui se trouvaient en Égypte et en Turquie à la fin de 2006.

¹¹ Bien que recensée ici en tant que personnes déplacées (et officiellement désignées comme telles par le Gouvernement monténégrin) cette population se compose de personnes déplacées de Serbie (Kosovo) qui ne bénéficient pas dans la pratique des mêmes droits que les citoyens monténégrins.

¹² Les chiffres du HCR pour le Pakistan ne comprennent que les Afghans vivant dans les camps et bénéficiant de l'assistance de l'organisation. Selon un recensement des Afghans au Pakistan réalisé par le Gouvernement en 2005 et à la suite des rapatriements volontaires enregistrés durant l'année, il y a un nombre additionnel d'Afghans (1,3 million) vivant en dehors des camps, dont certains pourraient être des réfugiés. Ces Afghans ne bénéficient pas de l'assistance du HCR mais ont accès aux services de rapatriement volontaire facilité par l'organisation. Ces chiffres sont en cours de révision compte tenu de l'enregistrement des Afghans qui a eu lieu au Pakistan d'octobre 2006 à février 2007.

¹³ Cette population est bien intégrée et reçoit en fait une protection du Gouvernement chinois. Avec le transfert du dernier programme d'assistance du HCR au Gouvernement chinois en 2007, cette population ne devrait pas, selon le Haut-Commissariat, figurer dans les statistiques de l'année prochaine.

Tableau 2
Dépenses du HCR en 2006 par bureau régional et type d'assistance

(Toutes sources de fonds confondues – en milliers de dollars des États-Unis)

Bureau régional/pays	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
1. Afrique de l'Ouest								
Bénin	–	621,5	–	301,8	10,9	1 067,6	–	2 001,8
Cameroun	204,3	–	1,0	1 187,8	30,9	501,8	–	1 925,8
Côte d'Ivoire	–	3 899,7	1 425,3	492,3	–	2 111,5	–	7 928,8
Gambie	–	–	–	362,9	–	291,6	–	654,5
Ghana	–	1 985,9	1 545,0	1 243,3	1 054,5	3 164,6	–	8 993,3
Guinée	–	6 231,3	1 511,5	1 284,7	–	2 582,3	–	11 609,8
Libéria	–	935,7	27 480,2	4 736,6	–	5 390,1	–	38 542,6
Nigéria	–	–	1 464,4	1 170,1	12,4	670,3	–	3 317,2
Sénégal	–	–	–	264,6	26,9	1 164,7	–	1 456,2
Sierra Leone	–	7 155,7	4 202,4	361,3	–	2 353,6	–	14 073,0
Togo	–	63,5	–	–	–	–	–	63,5
Activités régionales	–	1 248,0	201,8	2 013,0	64,1	–	–	3 526,9
Total partiel (1)	204,3	22 141,3	37 831,6	13 418,4	1 199,7	19 298,1	–	94 093,4
2. Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique								
Djibouti	–	1 261,1	348,6	–	–	1 065,8	–	2 675,5
Érythrée	–	2 030,7	3 464,5	–	1,7	1 048,7	–	6 545,6
Éthiopie	930,5	9 274,3	2 683,2	942,0	0,1	2 678,1	–	16 508,2
Kenya (y compris dispositif d'appui régional)	6 600,2	20 645,3	1 943,4	–	337,5	7 686,1	–	37 212,5
Ouganda	1 016,7	370,8	1 887,4	15 310,3	44,2	2 326,9	–	20 956,3
Somalie	–	302,7	5 138,3	939,1	4,1	709,7	–	7 093,9
Soudan	1 453,7	5 325,7	51 365,8	4 631,0	114,4	5 680,5	–	68 571,1
Total partiel (2)	10 001,1	39 210,6	66 831,2	21 822,4	502,0	21 195,8	–	159 563,1
3. Afrique centrale et région des Grands Lacs								
Burundi	–	3 274,4	22 844,7	–	19,5	4 370,5	–	30 509,1
Congo	–	3 265,6	1 995,9	671,3	–	1 683,8	–	7 616,6
Gabon	–	–	29,5	1 949,4	43,6	589,9	–	2 612,4
République centrafricaine	–	193,1	2 037,4	550,7	–	914,9	–	3 696,1
République démocratique du Congo	–	9 918,2	23 368,5	2 114,8	–	4 805,4	–	40 206,9
République-Unie de Tanzanie	–	16 139,5	8 359,9	267,8	260,0	2 371,3	–	27 398,5
Rwanda	–	4 993,2	373,1	–	10,8	847,8	–	6 224,9
Tchad	–	52 381,6	0,8	7 479,6	–	5 351,6	–	65 213,6

Bureau régional/pays	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
Activités régionales	–	6 412,5	25,2	–	73,9	–	–	6 511,6
Total partiel (3)	–	96 578,1	59 035,0	13 033,6	407,8	20 935,2	–	189 989,7
4. Afrique australe								
Afrique du Sud	–	–	611,4	–	23,6	2 412,6	–	3 047,6
Angola	–	–	14 558,6	380,0	–	2 859,5	–	17 798,1
Botswana	–	1 148,8	–	–	–	594,4	–	1 743,2
Malawi	–	1 575,8	–	–	–	572,5	–	2 148,3
Mozambique	–	–	–	2 112,0	13,7	707,1	–	2 832,8
Namibie	–	2 005,0	–	–	–	786,2	–	2 791,2
Zambie	–	4 841,0	1 199,3	3 882,2	31,7	2 489,9	–	12 444,1
Zimbabwe	–	–	–	1 327,7	–	493,0	–	1 820,7
Activités régionales	160,3	341,8	–	1 564,5	95,7	–	–	2 162,3
Total partiel (4)	160,3	9 912,4	16 369,3	9 266,4	164,7	10 915,2	–	46 788,3
Total Afrique (1 à 4)	10 365,7	167 842,4	180 067,1	57 540,8	2 274,2	72 344,3	–	490 434,5
5. Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient – CASWANAME								
Afghanistan	–	141,6	42 091,3	–	–	5 299,8	–	47 532,7
Algérie	749,4	4 750,6	–	–	–	483,1	–	5 983,1
Arabie saoudite	–	897,1	–	–	–	1 043,5	–	1 940,6
Égypte	–	–	86,2	3 211,7	40,0	1 162,0	–	4 499,9
Émirats arabes unis	–	–	–	–	–	149,2	–	149,2
Iraq	–	–	14 970,9	–	–	2 021,9	–	16 992,8
Israël	–	135,1	–	–	–	84,7	–	219,8
Jamahiriya arabe libyenne	–	397,4	47,0	–	–	354,3	–	798,7
Jordanie	38,1	1 171,3	1 468,8	–	18,2	660,2	–	3 356,6
Kazakhstan	–	824,6	1,8	–	–	768,0	–	1 594,4
Kirghizistan	–	769,1	–	181,2	–	422,8	–	1 373,1
Liban	2 866,1	1 044,5	484,2	–	185,1	1 390,5	–	5 970,4
Maroc	–	765,9	–	–	–	–	–	765,9
Mauritanie	–	380,2	–	–	–	457,0	–	837,2
Ouzbékistan	–	327,6	–	–	–	264,6	–	592,2
Pakistan	17 493,7	11 710,3	9 996,3	–	26,5	3 883,0	–	43 109,8
République arabe syrienne	147,9	1 048,9	763,2	–	40,1	762,0	–	2 762,1
République islamique d'Iran	–	1 173,4	4 445,1	4 778,4	–	2 602,8	–	12 999,7
Sahara occidental (mesures de confiance)	–	1 022,0	–	–	–	305,1	–	1 327,1
Tadjikistan	–	404,4	192,7	–	–	455,4	–	1 052,5
Tunisie	–	253,6	–	–	–	54,5	–	308,1

<i>Bureau régional/pays</i>	<i>Type d'assistance</i>					<i>Appui</i>		Total
	<i>Assistance d'urgence</i>	<i>Soins et entretien</i>	<i>Rapatriement librement consenti</i>	<i>Installation sur place</i>	<i>Réinstallation</i>	<i>Appui aux programmes</i>	<i>Gestion et administration</i>	
Turkménistan	–	55,9	–	439,7	–	363,3	–	858,9
Yémen	–	3 492,6	160,7	–	15,9	724,5	–	4 393,7
Activités régionales	7 703,0	634,8	1 919,9	223,4	–	303,2	–	10 784,3
Total partiel (5)	28 998,2	31 400,9	76 628,1	8 834,4	325,8	24 015,4	–	170 202,8
6. Asie et Pacifique								
Australie et Nouvelle-Zélande	–	444,4	–	–	–	533,4	–	977,8
Bangladesh	–	2 153,0	–	–	–	502,4	–	2 655,4
Cambodge	–	760,9	–	–	–	364,3	–	1 125,2
Chine	–	2 990,5	–	–	–	543,5	–	3 534,0
Inde	–	2 093,3	32,3	–	49,3	790,8	–	2 965,7
Indonésie	16 245,2	1 047,0	–	63,9	–	1 188,9	–	18 545,0
Japon	–	639,4	–	–	–	2 069,9	–	2 709,3
Malaisie	–	2 118,5	–	–	156,7	878,0	–	3 153,2
Mongolie	–	52,1	–	–	–	16,7	–	68,8
Myanmar	–	–	2 891,2	–	–	1 312,1	–	4 203,3
Népal	–	5 162,8	–	48,6	–	1 077,3	–	6 288,7
Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	–	431,0	–	–	–	431,0
Philippines	–	–	–	134,3	–	66,6	–	200,9
République de Corée	–	296,3	–	–	–	404,4	–	700,7
Singapour	–	37,2	–	–	–	–	–	37,2
Sri Lanka	9 380,4	139,6	–	5 881,0	–	1 544,5	–	16 945,5
Thaïlande	–	8 053,3	–	–	377,9	2 128,5	–	10 559,7
Timor-Leste	4 570,2	–	–	100,6	–	96,4	–	4 767,2
Viet Nam	–	–	–	337,9	–	183,2	–	521,1
Activités régionales	–	8,0	2,5	–	–	–	–	10,5
Total partiel (6)	30 195,8	25 996,3	2 926,0	6 997,3	583,9	13 700,9	–	80 400,2
7. Europe								
Albanie	–	344,4	–	434,8	–	647,9	–	1 427,1
Allemagne	–	–	82,6	960,9	–	1 003,3	–	2 046,8
Arménie	–	–	–	1 180,3	–	552,9	–	1 733,2
Autriche	–	–	–	768,9	–	348,1	–	1 117,0
Azerbaïdjan	–	2 317,7	–	441,5	–	718,2	–	3 477,4
Bélarus	–	–	–	1 012,5	–	278,8	–	1 291,3
Belgique	–	–	–	660,1	–	2 638,0	–	3 298,1
Bosnie-Herzégovine	–	3 639,5	2 900,8	–	–	2 182,1	–	8 722,4
Bulgarie	–	–	–	523,0	–	363,1	–	886,1
Chypre	70,0	–	–	275,5	–	362,3	–	707,8

Bureau régional/pays	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
Croatie	–	–	3 034,0	197,0	–	979,1	–	4 210,1
Espagne	–	–	–	513,9	–	699,0	–	1 212,9
Ex-République yougoslave de Macédoine	–	2 286,7	–	–	–	801,2	–	3 087,9
Fédération de Russie	–	–	–	11 164,2	–	1 810,1	–	12 974,3
France	–	–	–	1 621,2	–	807,7	–	2 428,9
Géorgie	–	–	–	3 219,2	–	938,7	–	4 157,9
Grèce	–	–	–	646,5	–	690,5	–	1 337,0
Hongrie	–	–	–	777,7	–	1 124,1	–	1 901,8
Irlande	–	–	–	192,4	–	401,8	–	594,2
Italie	–	–	–	915,9	–	1 883,9	–	2 799,8
Malte	–	–	–	2,4	–	19,3	–	21,7
Monténégro	–	747,7	–	–	–	–	–	747,7
Pologne	–	–	–	367,0	–	440,4	–	807,4
Portugal	–	–	–	43,3	–	–	–	43,3
République de Moldova	–	–	–	456,1	–	269,4	–	725,5
République tchèque	–	–	–	404,4	–	503,2	–	907,6
Roumanie	–	247,3	–	530,5	–	544,9	–	1 322,7
Royaume-Uni	–	–	188,8	374,3	–	969,8	–	1 532,9
Serbie	–	10 205,3	961,1	4 490,0	–	4 179,1	–	19 835,5
Slovaquie	–	–	–	367,6	–	388,2	–	755,8
Slovénie	–	–	–	205,0	–	128,7	–	333,7
Suède	–	–	–	744,4	–	994,8	–	1 739,2
Suisse	–	–	–	227,5	–	281,1	–	508,6
Turquie	–	–	409,1	3 481,5	–	2 702,9	–	6 593,5
Ukraine	–	–	–	1 919,5	–	1 193,2	–	3 112,7
Activités régionales	–	–	–	857,2	–	–	–	857,2
Total partiel (7)	70,0	19 788,6	7 576,4	39 976,2	–	31 845,8	–	99 257,0

8. Amériques

Bureau du HCR à New York						2 306,7		2 306,7
Argentine	–	–	–	108,3	–	712,2	–	820,5
Brésil	–	–	–	1 139,3	733,9	364,8	–	2 238,0
Canada	–	–	–	824,4	–	844,8	–	1 669,2
Colombie	–	–	–	8 422,1	–	1 389,9	–	9 812,0
Costa Rica	–	–	–	880,1	–	625,2	–	1 505,3
Cuba	–	256,4	25,2	–	–	–	–	281,6
Équateur	–	–	–	2 940,2	–	751,3	–	3 691,5
États-Unis d'Amérique	–	–	–	2 085,9	–	1 471,3	–	3 557,2

<i>Bureau régional/pays</i>	<i>Type d'assistance</i>					<i>Appui</i>		Total
	<i>Assistance d'urgence</i>	<i>Soins et entretien</i>	<i>Rapatriement librement consenti</i>	<i>Installation sur place</i>	<i>Réinstallation</i>	<i>Appui aux programmes</i>	<i>Gestion et administration</i>	
Mexique	–	–	–	777,5	–	806,4	–	1 583,9
Panama	–	–	–	526,3	–	290,0	–	816,3
Venezuela (République bolivarienne du)	–	–	–	692,0	–	1 017,7	–	1 709,7
Activités régionales	–	–	–	2 886,7	528,9	–	–	3 415,6
Total partiel (8)	–	256,4	25,2	21 282,8	1 262,8	10 580,3	–	33 407,5
9. Opérations mondiales	7 649,6	9 218,0	58,5	9 396,5	2 936,7	37 624,1	–	66 883,4
Total partiel, bureaux extérieurs (1 à 9)	77 279,3	254 502,6	267 281,3	144 028,0	7 383,4	190 110,8	–	940 585,4
10. Siège								
Appui aux programmes						71 729,7		71 729,7
<i>Gestion et administration</i>								–
Fonds alimenté par le budget annuel							47 116,8	47 116,8
Fonds alimenté par le budget ordinaire							31 458,4	31 458,4
Total partiel (10)	–	–	–	–	–	71 729,7	78 575,2	150 304,9
11. Administrateurs auxiliaires							9 836,5	9 836,5
Total HCR (1 à 11)	77 279,3	254 502,6	267 281,3	144 028,0	7 383,4	261 840,5	88 411,7	1 100 726,8

07-53837 (F) 011107 011107

